

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
2025/021**

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST-----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	9
Date de la convocation		
12 juin 2025		
Date d'affichage		
<u>Objet</u> : Tarif restauration scolaire 2025/2026		

Séance du 19 juin 2025

L'an Deux mil vingt cinq  
Et 19 juin

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoint), CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PREVOST Yvette,

**Absent ayant donné pouvoir** :

ZIELINSKI Arnaud.donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

**Absents non excusés** : BÉGLIA Gérard, MAIO Max

**Secrétaire de séance** : SEILLIÉBERT Christophe

*M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de délibérer sur le tarif du restaurant solaire pour l'année 2025-2026 et rappelle qu'en vue du RPI Champlost-Venizy les tarifs doivent être identiques.*

*Il informe que le prix de la prestation pour la restauration scolaire de l'Entreprise API Restauration a augmenté.*

*Après en avoir discuté avec la Mairie de Venizy et à leur demande puis pour également être en harmonisation avec le RPI Champlost-Venizy, M. le Maire propose que la commune applique une augmentation de 0,20€/repas et demande l'approbation pour l'augmentation du tarif du restaurant scolaire à 3,70€ le repas pour l'année scolaire 2025/2026.*

*M. le Maire rappelle que l'année dernière la commune n'a pas répercuté l'augmentation du tarif du repas effectué par API Restauration.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (9 voix) :**

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif du restaurant scolaire à 3,70€ le repas pour l'année scolaire 2025/2026

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET

